

Thierry Pairault, « Formation initiale et développement économique »,  
*Perspectives chinoises*, 2001, n° 65, p. 5-16.

English version :

Thierry Pairault, « Initial Training and Economic Development », *China  
Perspectives*, n° 36, July-August 2001, p. 5-16.

Quand, en 1990, est entrepris le quatrième recensement de la population chinoise, le niveau moyen d'instruction est désastreusement bas. Le calvaire des promotions de jeunes scolaires sacrifiés sur l'autel de la révolution culturelle ne suffit pas à expliquer un taux d'illettrisme aussi considérable : plus d'une personne sur cinq est analphabète ou quasi analphabète. Aujourd'hui, et ce malgré des progrès certains, ce taux reste toujours très important : près d'une personne sur six est encore dans l'incapacité de comprendre un texte simple. Cet illettrisme n'est pas une fatalité qui s'attache en priorité aux provinces les plus pauvres comme le Tibet. Non. Les provinces plus aisées de la façade maritime en font aussi l'amère expérience ; c'est le cas en particulier du Shandong, du Jiangsu, du Zhejiang... (respectivement 22,6%, 19,3%, 18,4%... d'illettrés) qui arrivent derrière des provinces de l'intérieur plus «pauvres» comme le Xinjiang, le Hunan voir même la Mongolie (respectivement 11,5%, 11,3%, 16,8%... d'illettrés). Les régions industrielles disposant de ressources humaines relativement mieux formées sont le plus souvent celles des vieilles bases industrielles au rang desquelles on trouve les trois provinces du Nord-Est (Liaoning, Jilin et Heilongjiang) ce qui explique leur dynamisme actuel en dépit du profond choc qu'est pour elles la réforme du secteur d'État.

### **Aperçu général et tâches de l'an 2000**

Le taux de scolarisation des jeunes n'offre pas non plus de perspectives très réjouissantes. La leçon du recensement de 1990 est ici aussi très claire. À un an de la fin de leur scolarité, un tiers des enfants de cette classe d'âge (14-15 ans) n'était déjà plus scolarisé et un autre tiers n'avait toujours pas achevé le cycle de l'enseignement primaire ! Un an après la fin de cette scolarité, ce sont près des deux-tiers des enfants de cette classe d'âge (16-17 ans) qui n'étaient plus scolarisés et près d'un tiers – ceux encore scolarisés – n'avait pas obtenu leur équivalent chinois du B.E.P.C. ! Seuls 7 % des enfants de cette classe d'âge étaient entrés dans un cursus chinois post-B.E.P.C. ! Dès lors on comprend la nécessité d'un enseignement pour adultes<sup>(1)</sup>. En ce domaine les choses ont aussi évolué et c'est pourquoi l'année 2000 pourrait apparaître comme une année charnière.

Le principe de l'enseignement obligatoire de neuf ans a été adopté par une loi du 1<sup>er</sup> juillet 1986, le décret d'application n'étant promulgué que le 14 mars 1992<sup>(2)</sup>. En l'an 2000, l'application du principe de l'enseignement obligatoire de neuf années devrait fondamentalement pouvoir être imposé à tous les jeunes de 6 à 15 ans. Ainsi serait résolu, pour l'avenir, la question de l'illettrisme des jeunes et des adultes si ne se faisait jour un grave problème d'absentéisme scolaire. Un rapport récent publié en janvier 2000 dans le *Quotidien du peuple* fait état, au Shandong précisément, d'un absentéisme de la part des collégiens pouvant atteindre 10% d'une classe d'âge et contre lequel les autorités n'eurent d'autre recours que de poursuivre les parents devant les tribunaux<sup>(3)</sup>. Cet absentéisme, qui connaîtrait une recrudescence depuis la fin des années 1980, était dans un premier temps essentiellement un

phénomène rural et ne concernait au premier chef que la fréquentation des établissements secondaires. Aujourd'hui c'est aussi un phénomène urbain affectant en premier lieu les familles des travailleurs du secteur d'État mis au chômage technique, les *xiagang*. Nombre de dysfonctionnements qui se font jour sont directement liés à la mise en place des réformes.

Le premier d'entre eux est l'apparition d'un certain désintérêt pour les études. Les familles dans une situation économique précaire peuvent difficilement faire face aux dépenses d'éducation d'autant plus que celles-ci ont tendance à s'envoler, aussi concluent-elles qu'il est préférable que leurs enfants cherchent à s'employer. De surcroît, l'année 2000 doit marquer la fin d'une ère au cours de laquelle s'est stratifiée la société chinoise avec la cessation de la politique d'affectation administrative des jeunes sortant du système scolaire (diplômés des établissements secondaires spécialisés et universités)<sup>(4)</sup>. Cette décision était logique puisque l'on proclame que la pratique des contrats de travail est enfin généralisée<sup>(5)</sup>. Dès lors que l'assistance aux cours ne donne plus droit à un travail, ou que l'obtention de bonnes notes ne permette plus d'accéder aux meilleurs postes ni d'entrer à l'université, à quoi sert-il de dépenser de maigres économies plutôt que de tenter de gagner davantage d'argent.

Pris entre des obligations scolaires accrues, des allocations gouvernementales restreintes (environ 2,5% du PIB depuis plusieurs années (cf. tableau ?), l'objectif fixé le 13 février 1993 par le *Programme de réforme et de développement de l'éducation en Chine* était d'atteindre progressivement 4% en 2000 pour approcher le niveau des pays développés qui y consacraient en moyenne 5,3% de leur PIB<sup>(6)</sup>) et des incitations à un capitalisme sauvage, les établissements scolaires réclament régulièrement le versement de contributions financières dont les motifs sont aussi variés que les montants sont divers mais dont l'addition finit toujours par peser trop lourdement dans le budget des parents. Les orientations décidées par la conférence nationale sur l'éducation de mai 1999 (formalisé le 13 juin 1999 par une décision commune au Comité Central du PCC et au Conseil des affaires de l'État<sup>(7)</sup>) risquent fort d'être interprétées comme des encouragements supplémentaires à poursuivre dans cette voie puisqu'il vient d'être proclamé que, pour relancer la consommation – dont la frilosité depuis plus d'un an est le souci majeur des économistes chinois –, il convenait de favoriser les dépenses d'éducation afin de provoquer une dés-épargne des ménages.

Cette conférence c'est également conclue sur des exhortations à « industrialiser l'enseignement », *jiaoyu chanyehua*, ce qui, nous dit-on par ailleurs, ne doit pas être interpréter comme une incitation systématique à « commercialiser l'enseignement », *jiaoyu shangyehua*. Même si on ne peut encore parler de privatisation systématique de l'enseignement public, il est clair que certains établissements publics ont déjà pris la liberté de commercialiser leur enseignement et, partant, de puiser largement dans l'épargne des parents. Ainsi n'est-il pas rare que des établissements-pilotes de l'enseignement secondaire ferment – en totalité ou en partie – leur section d'enseignement de premier cycle (collège) et ouvre un

Tableau 1. Financement des dépenses d'éducation

|      | en % des revenus<br>budgétaires |                                      | en % du PIB                |                                      |                        | alloc. non<br>gouverne-<br>mentales<br>en % des<br>alloc.<br>gouverne-<br>mentales |
|------|---------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|------------------------|--|
|      | allocations<br>budgétaires      | allocations<br>gouverne-<br>mentales | allocations<br>budgétaires | allocations<br>gouverne-<br>mentales | allocations<br>totales |  |
| 1991 | 12,7                            | 17,0                                 | 2,1                        | 2,9                                  | 3,4                    | 18,4   |
| 1992 | 12,9                            | 17,4                                 | 2,0                        | 2,7                                  | 3,3                    | 19,0   |
| 1993 | 12,9                            | 17,4                                 | 1,9                        | 2,5                                  | 3,1                    | 22,1   |
| 1994 | 14,0                            | 18,7                                 | 1,9                        | 2,5                                  | 3,2                    | 26,7   |
| 1995 | 13,4                            | 18,3                                 | 1,8                        | 2,4                                  | 3,2                    | 33,0   |
| 1996 | 13,1                            | 18,1                                 | 1,8                        | 2,5                                  | 3,3                    | 35,3   |
| 1997 | 12,2                            | 16,7                                 | 1,8                        | 2,5                                  | 3,4                    | 35,9   |
| 1998 | 11,9                            | 15,5                                 | 2,0                        | 2,6                                  | 3,7                    | 45,1   |

Sources : *Zhongguo tongji nianjian 1999*, p. 55, 265, 284 et 673 ; *Guangming Ribao* du 26 novembre 1999.

Notes :

Par « allocations budgétaires », on entend les allocations à l'éducation (fonctionnement et investissement) financées *stricto sensu* par le budget de la Nation (*i.e.* le budget consolidé du gouvernement central et des gouvernements locaux) ; par « allocations gouvernementales » on entend la somme des précédentes et des aides spécifiques à la généralisation de la scolarité obligatoire dans les zones rurales et urbaines non comptabilisées dans le budget de la Nation\* ; par « allocations totales » on entend la somme des précédentes et des contributions non gouvernementales comme les dépenses des *danwei* pour leurs propres écoles, les revenus des entreprises créés par les écoles, les frais de scolarité... ; par « allocations non gouvernementales » on entend la différence entre le montant de la troisième catégorie et celui de la seconde. Par suite de ces définitions seules les deux premières catégories peuvent être comparées à l'ensemble des revenus budgétaires pour mesurer l'effort du gouvernement chinois par rapport à ses revenus budgétaires qui sont ici corrigés pour tenir compte des revenus que constitue l'endettement de l'État.

\* Ces aides sont financées par des prélèvements parafiscaux dont l'assiette sont les taxes assises sur le chiffre d'affaires (dont la TVA, donc).

collège «populaire sous tutelle publique» ; par suite, les familles les plus aisées peuvent s'assurer, moyennant le paiement de généreux frais de scolarité, que leurs rejetons entrent à terme dans un bon lycée et ainsi conservent l'espoir d'accéder à l'université. En 1998, plusieurs établissements pékinois ouvrirent de ces collèges «populaires sous tutelle publique» afin d'accueillir 400 élèves ; 6 000 demandes d'inscription furent reçues. La municipalité décida alors de coordonner l'expérience et s'organisa pour que l'année suivante 5 000 élèves puissent être accueillis dans le cadre de ces nouveaux collèges<sup>(8)</sup>.

Aujourd'hui le gouvernement chinois doit non seulement lutter contre cette pratique «d'une école, deux systèmes», *yi xiao liang zhi*, mais encore combattre bien d'autres dysfonctionnements comme l'exclusion *de facto* des élèves les plus défavorisés, la délivrance à titre onéreux de faux diplômes...<sup>(9)</sup> Outre ces aspects que l'on peut espérer conjoncturels, il semble avéré que la politique générale en matière d'enseignement n'ait guère changée depuis l'ère maoïste : un enseignement supérieur très

privilegié, un enseignement primaire encore relativement bien soigné, un enseignement secondaire comparativement assez négligé. Or l'importance de ce dernier est décisive aujourd'hui dès lors que l'on veut étendre l'usage des techniques modernes. Deux enquêtes menées en 1992 et 1997 sont éloquents : entre ces deux dates, le niveau moyen des compétences scientifiques de base de la population chinoise n'aurait pas progressé ; de surcroît, calculent les Chinois, ce niveau moyen serait 33 fois moindre que le niveau moyen calculé pour les États-Unis !<sup>(10)</sup>

Il est généralement admis que l'éducation est l'une des clés principales de la croissance, sans doute parce qu'elle améliore directement la productivité du travailleurs, mais encore plus certainement parce qu'elle seule permet l'absorption des technologies importées. L'ouverture de la Chine aux investissements directs étrangers a été décidée par les dirigeants de Pékin afin de faciliter l'introduction de technologies de pointe. C'était sans compter qu'il y a une différence considérable entre recevoir et s'approprier de nouvelles techniques. Pour qu'un tel transfert de technologies soit effectif, il est indispensable que le pays dispose d'une main-d'œuvre suffisamment éduquée, non seulement pour en assurer l'usage quotidien, mais encore pour en acquérir la maîtrise théorique et pratique – constatation qui en son temps fut l'objet d'un slogan attribué à Zhou Enlai. Or, faute de main-d'œuvre qualifiée, la Chine risque de n'être aux yeux des investisseurs étrangers qu'une plate-forme délocalisée de montage.

Ces dernières années la Chine a privilégié les approches spécifiques (lutte contre le chômage par la formation professionnelle) aux approches généralistes (relèvement du niveau général d'instruction). Dans une économie où les forces du marché s'imposent de plus en plus et où l'évolution des techniques et les exigences du marché commandent aux travailleurs de s'adapter de plus en plus rapidement, c'est l'ouverture intellectuelle que garantit un bon niveau d'instruction plus que l'élargissement immédiat des connaissances techniques qui, à terme, assurera que la Chine échappe à la pauvreté et puisse moderniser son économie. Ce pari n'est pas gagné d'avance.

## **Le niveau général de formation**

Sans revenir sur ce que j'ai exposé ailleurs<sup>(11)</sup>, il est impossible d'ouvrir ce dossier sans évoquer le problème de l'illettrisme en Chine, 18,4% de la population étant illettrée. Rappelons que l'illettrisme est loin d'être l'apanage des provinces les plus pauvres, il est d'abord et avant tout celui des provinces dont la part de la population industrielle urbanisée est faible au milieu des années 1990 ; cette situation explique le triste record de la province du Shandong (près de 23% d'illettrés) et les plus que médiocres résultats des provinces du Jiangsu, Zhejiang et Fujian, quatre provinces bénéficiant pleinement par

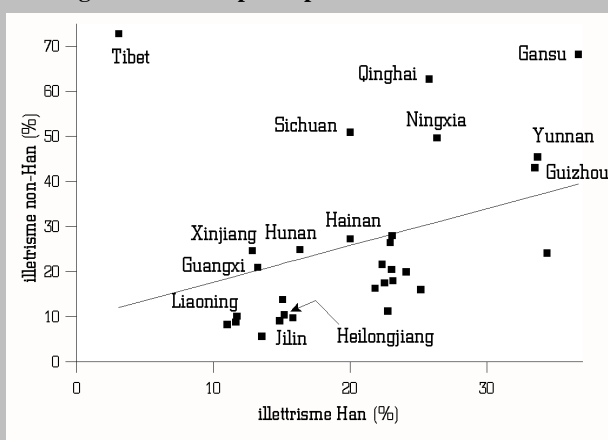
### Illettrisme Han et non-Han

À côté de l'ethnie majoritaire Han, la Chine reconnaît l'existence de 55 minorités ethniques non-Han regroupant une centaine de millions d'individus (moins de 10% de la population). Les données du recensement de 1990 montrent que les minorités prises dans leur ensemble ont généralement un niveau d'illettrisme supérieur à la moyenne nationale mais, dans le même temps, il apparaît que pour une province donnée il n'y aucune corrélation obligée entre une forte proportion d'illettrés et la présence de minorités ethniques.

Dans certaines provinces ces minorités peuvent

même faire mieux que la majorité Han, le cas emblématique est celui du Jilin qui héberge les deux tiers de la minorité coréenne (deux millions d'individus dans le Nord-Est) dont le taux d'illettrisme en 1990 était de 7% contre 15% pour les Han de cette province – ce qui était déjà un chiffre remarquablement bas. Les Coréens ne sont dépassés que par les minorités Tatars et Xibe du Xinjiang (respectivement 5% et 6% d'illettrés). Dans

Figure 1. Principales provinces de minorités



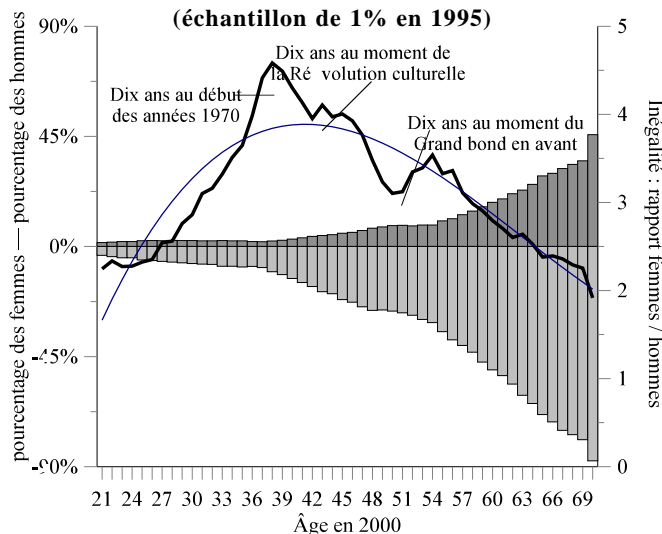
ailleurs des bénéficiaires de la politique de réforme.

Remarquons avant d'aller plus loin que les indicateurs statistiques expriment l'évolution constatée non seulement à travers les chiffres bruts (tant d'illettrés pour cent personnes) mais aussi par leurs références. Il y a peu encore l'indicateur d'illettrisme se référait à la population âgée de 12 ans et plus tandis qu'aujourd'hui elle se réfère à celle âgée de 15 ans et plus. Ce nouvel indicateur est bien entendu cohérent avec la décision en 1986 d'introduire un système de scolarité obligatoire de 6 à 15 ans dont la conséquence devrait être une diminution certaine de l'illettrisme et donc un relèvement général du niveau moyen d'instruction publique. Il affirme aussi qu'une scolarité interrompue avant 15 ans met les individus en danger d'illettrisme eu égard aux exigences actuelles de la modernisation économique.

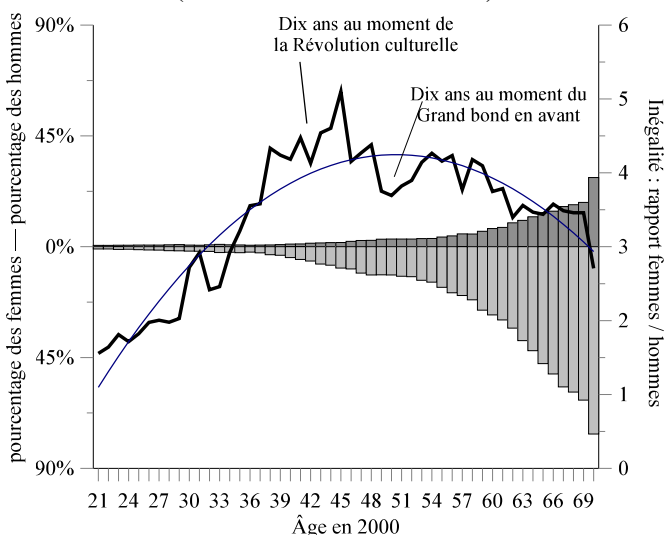
La structure par âge et par sexe de l'illettrisme récapitule l'histoire de la Chine populaire (cf. figure 2). En 1949 l'illettrisme féminin est en règle générale double du masculin ; les garçons bénéficient en priorité des efforts éducatifs du gouvernement à telle enseigne que le rapport entre les femmes illettrées et les hommes illettrés croît jusqu'à 3,5 avant de s'améliorer légèrement. De fait cette amélioration apparente manifeste une détérioration passagère de la scolarisation des enfants (les filles davantage que les garçons) âgés de 7 à 10 ans quand commence le Grand bond en avant et âgés de 12 à 15 ans quand s'achève la grande famine qui le suit. Cette période achevée, l'alphabétisation reprend toujours au bénéfice des garçons et le rapport culmine au début des années 1970 sans connaître d'à-coups

importants : la Révolution culturelle semble n'avoir eu que peu d'effet négatif sur l'illettrisme. À partir des années 1970 s'ouvre une nouvelle période au cours de laquelle les filles profitent à leur tour des efforts d'éducation et le rapport entre les femmes illettrées et les hommes illettrés amorce une décroissance rapide et retrouve en 1995 un niveau d'inégalité comparable à celui de 1949 mais dans un contexte très différent puisque le taux d'illettrisme des jeunes âgés de 16 ans en 1995 est respectivement de 1,6% pour les garçons et de 3,6% pour les filles. Dans les villes (cf. figure 3) l'évolution est relativement plus rapide que pour l'ensemble du pays, l'influence du Grand bond en avant et de la famine consécutive se font aussi sentir mais le retournement favorable aux filles s'amorce avant même que la Révolution culturelle ne batte son plein. Aujourd'hui le rapport d'inégalité s'établit à 1,6 tandis que le taux d'illettrisme des jeunes urbains âgés de 16 ans en 1995 est respectivement de 0,6% pour les garçons et de 0,9% pour les filles.

**Figure 2. L'illettrisme chez les plus de 15 ans (échantillon de 1% en 1995)**



**Figure 3. L'illettrisme chez les urbains de plus de 15 ans (échantillon de 1% en 1995)**

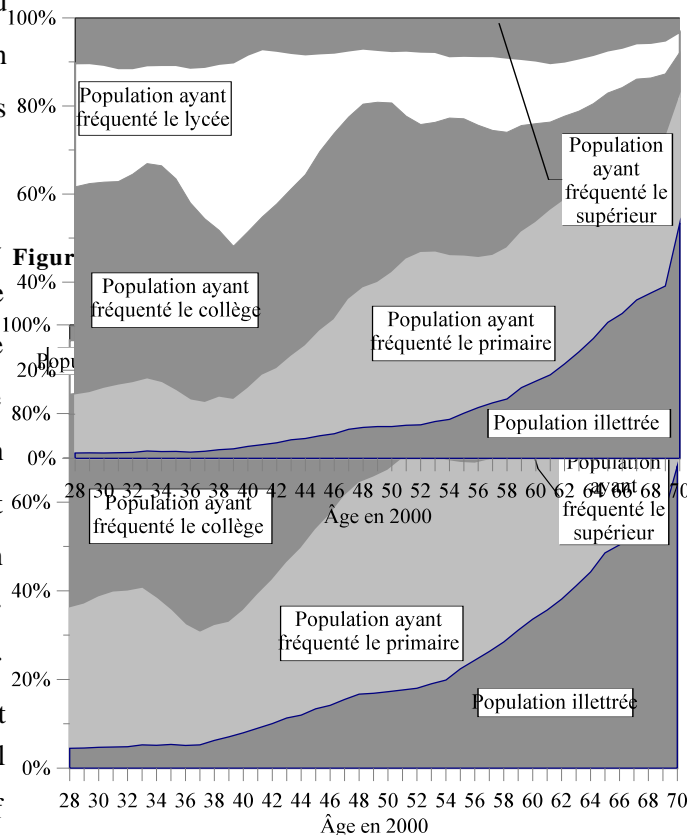


En continuant l'exploitation du sondage de 1995 sur un échantillon représentatif de 1% de la population chinoise, on constate globalement que 53% de la population chinoise âgée de plus de 16 ans n'a pas dépassé un niveau d'enseignement primaire (illettrés compris). Le contraste entre les personnes les plus âgées (65 ans et plus) et les plus jeunes (16 ans) atteste des progrès considérables accomplis puisque 92% de ceux-là et 24% de ceux-ci ont **au mieux** un niveau d'enseignement primaire (*i.e.* sont soit diplômés, soit non diplômés mais non illettrés, soit encore illettrés). De fait si l'on compare la situation de ceux ayant 16 ans en 1995 (nés en 1979 donc) et de ceux ayant eu 16 ans en 1948 (nés en 1932), on constatera que ce sont toujours 80% de la population qui n'ont pas le bagage scolaire correspond aux exigences minimales requises chacun selon époque (avoir fréquenté le lycée pour

ceux-là, avoir fréquenté le collège pour ceux-ci), pour participer activement au développement et à la modernisation économiques compte tenu du niveau des techniques mises en œuvre.

Dans les deux figures suivantes, la population retenue ne sera plus celle âgée de plus de 15 ans mais celle âgée de plus de 22 ans pour ne pas biaiser vers le bas le taux de son éventuelle fréquentation d'un établissement d'enseignement supérieur – sans parler de l'éventualité d'un diplôme. Les statistiques relèvent, pour chaque individu recensé, le dernier établissement d'enseignement fréquenté et non le dernier diplôme obtenu qui seul pourrait attester de l'achèvement effectif d'un cycle d'étude. Pour rendre les résultats

**Figure 5. Scolarisation par âge des urbains de plus de 22 ans en 1995 (échantillon de 1%)**



encore plus lisibles, c'est non pas l'âge en 1995 qui est donné mais celui atteint en l'an 2000 (donc augmenté de cinq années) car se serait l'information demandée par tout employeur potentiel. Malgré des progrès imposants, (cf. figure 4) plus d'un tiers de la population âgée de 28 ans en l'an 2000 (23 ans donc au moment du sondage) n'a toujours pas dépassé un niveau d'enseignement primaire (4,5% pour les illettrés et 31,6% pour ceux ayant fréquenté le primaire). La marque la plus indiscutable de l'évolution est sans doute que près de la moitié (48,3%) de la population de cet âge a suivi en totalité ou plus souvent en partie un premier cycle d'enseignement secondaire (collège). Dans les villes l'évolution suivie est la même mais avec un niveau d'instruction clairement plus élevé que la moyenne nationale (cf. tableau 2 et figure 5). Reste à comprendre les soubresauts dans le temps du taux de fréquentation du lycée.

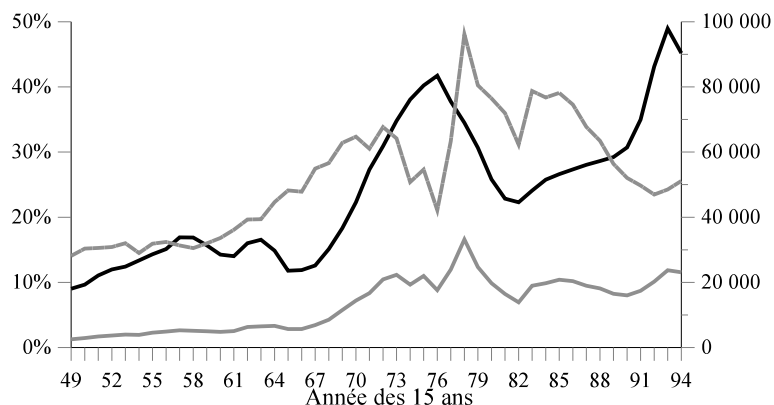
**Tableau 2. Population âgée de 23 ans en 1995**

| Proportion de la population  | moyenne nationale | moyenne urbaine | moyenne rurale |
|------------------------------|-------------------|-----------------|----------------|
| Illettrée                    | 4,5%              | 1,2%            | 5,8%           |
| Ayant fréquenté le primaire  | 31,6%             | 13,1%           | 39,3%          |
| Ayant fréquenté le collège   | 48,3%             | 47,3%           | 48,7%          |
| Ayant fréquenté le lycée     | 12,2%             | 28,0%           | 5,5%           |
| Ayant fréquenté le supérieur | 3,4%              | 10,4%           | 0,6%           |



Considérons la situation des jeunes urbains et supposons que l'entrée au lycée se fasse en moyenne à l'âge de 15 ans (cf. figure 6). Plusieurs périodes apparaissent clairement. De 1949 à 1957, la proportion des jeunes urbains âgés de 15 ans accédant au lycée ne cesse d'augmenter puis, de 1958 à 1966, cette proportion s'infléchit, le nombre de jeunes en âge d'entrer au lycée croissant plus rapidement que le nombre de ceux y entrant effectivement. De 1967 à 1972, cette proportion croît continûment, le sondage de 1995 indiquerait que, durant ces années de révolution culturelle, le nombre de ceux accédant au lycée aurait donc continué de croître plus vite que le nombre de ceux pouvant y prétendre. À partir de 1973 et jusqu'au début des années 1990, le nombre de jeunes urbains effectivement entrés au lycée reste relativement constant (exception faite du pic de 1978) indiquant qu'il existait et existerait encore un *numerus clausus* restreignant l'entrée au lycée. Dès lors que cette limitation s'applique, les variations du taux de ceux ayant fréquenté le lycée ne résulte plus que des données démographiques : élévation

Figure 6. Fréquentation urbaine des lycées



de 1972 à 1976 résultant de l'arrivée des classes creuses nées au cours de la grande famine (1959-1962) ; diminution puis légère reprise de 1977 à 1986 avec les classes nées pendant la période de réajustement et de révolution culturelle (1963-1971) ; nette élévation à nouveau à partir de 1987 en conséquence d'une application plus stricte de la planification de naissances, l'introduction depuis peu du principe de la

Population urbaine de la classe d'âge (échantillon de 1% en 1995)

- proportion de ceux ayant fréquenté le lycée (échelle de 0% à 50%) (Y1)
- nombre de ceux ayant fréquenté le lycée (échelle de 0 à 100 000) (Y2)
- nombre d'urbains de la classe d'âge (échelle de 0 à 100 000) (Y3)

scolarité obligatoire ne pouvant en aucune façon expliquer l'évolution récente. Pour un aperçu statistique plus détaillé, je donne en annexe des données relatives à la structure éducationnelle des employés et des chômeurs urbains compte tenu de leur classe d'âge.

## Formation et croissance

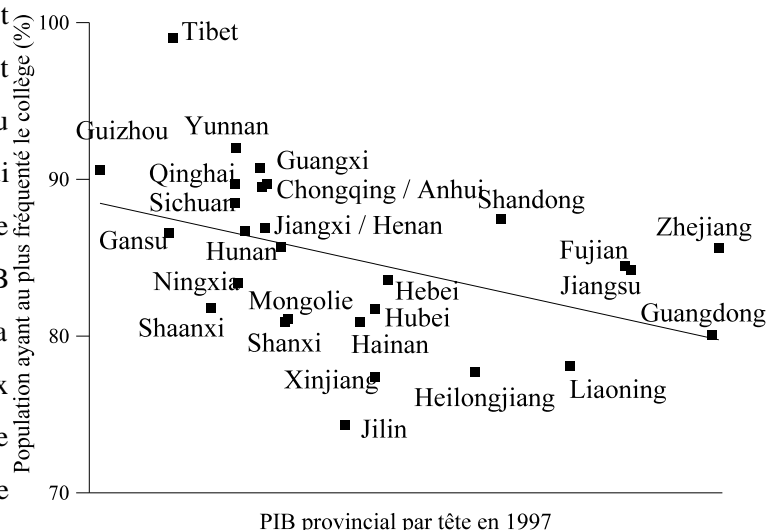
L'investissement en formation, et d'une manière plus générale en éducation, participe à l'augmentation de la productivité du travail au même titre que les investissements en capital fixe. L'investissement en éducation non seulement permet l'apprentissage de savoirs-faire mais encore et surtout contribue à l'acquisition, à la transmission et au renouvellement des connaissances ; partant son

rôle dans le développement économique se révèle fondamental et, pour reprendre la conclusion des travaux pionniers de Paul Romer<sup>(12)</sup>, le niveau initial d’instruction (*initial level of literacy*) et son évolution permettraient de mieux expliquer la croissance économique d’un pays. Sans prétendre m’engager dans une recherche d’ampleur comparable, je tenterai d’appliquer ces constatations à la Chine. L’objectif de cette étude étant non de contribuer à une élaboration théorique mais bien plutôt de qualifier des zones d’emplois, j’analyserai ci-après le niveau de développement des provinces chinoises relativement au niveau éducationnel de leurs travailleurs urbains qui occupent une place prééminente dans l’industrialisation et la modernisation de la Chine..

La figure 7 reprend les données disponibles pour les travailleurs urbains occupés en 1997<sup>(13)</sup> ; pour la clarté du graphe, les trois municipalités de Beijing, Tianjin et Shanghai n’apparaissent pas mais leurs valeurs ont été prises en compte pour les calculs de régression. La figure classe les provinces en fonction de deux critères, leur PIB par tête et le pourcentage des travailleurs urbains de ces provinces qui ont **au mieux** fréquenté le collège. Ce dernier critère, destiné à mettre en lumière le niveau de formation des populations, regroupe l’ensemble de ceux ayant n’importe quel niveau d’instruction (y compris l’illettrisme) égal ou inférieur au diplôme de fin de premier cycle du secondaire. En d’autres termes, le complément à 100% indique la proportion des travailleurs urbains ayant au moins obtenu l’équivalent chinois du B.E.P.C. et, partant, plus la proportion de ceux ayant au mieux fréquenté le collège est faible plus la population a un niveau de formation élevée. La ligne traversant la figure est la droite de régression calculée selon

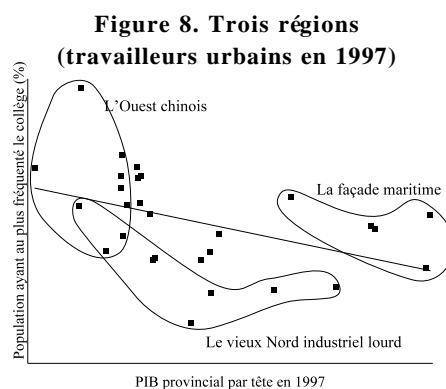
la méthode des moindres carrés ; elle fait apparaître clairement qu’on peut en règle générale vérifier que ce sont bien les provinces qui ont le niveau de formation initial le plus élevé qui sont celles ayant le niveau de développement – mesuré par leur PIB par tête – le plus élevé, toutefois la faible corrélation entre ces deux variables montre à l’évidence que le niveau **actuel** d’éducation n’est pas le principal facteur explicatif de la

Figure 7. Développement et formation initiale (travailleurs urbains en 1997)



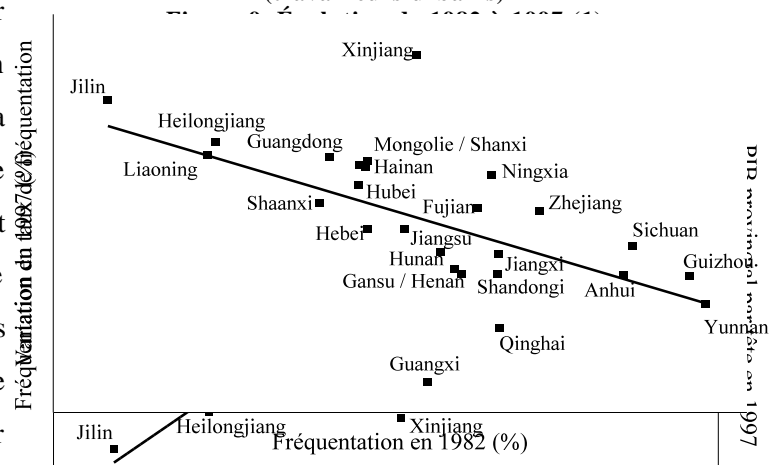
croissance économique des provinces chinoises ces dernières années. Cette figure enseigne également un découpage éducationnel faisant apparaître principalement trois régions (cf. figure 8).

Une première région est celle des provinces de la façade maritime qui se regroupent à droite de la figure, donc parmi les provinces les plus développées, mais au-dessus de la droite de régression ce qui indique que le niveau moyen d’instruction de leur population est faible – voire très faible – relativement à leur niveau de développement mesuré par leur PIB par tête. Une seconde région, celle des vieilles bases industrielles (ex-Mandchourie et provinces favorisées par le premier plan quinquennal) rassemble des provinces dont le PIB par tête est inférieur voire même très inférieur à celui des précédentes mais dont le niveau moyen d’instruction est généralement supérieur voire très supérieur à celui des provinces maritimes. Enfin une troisième région, celle de l’Ouest, aujourd’hui l’objet des attentions du gouvernement chinois, dont la caractéristique principale est la pauvreté le plus souvent alliée à un très faible niveau d’éducation.



Ces premières observations faites, la figure 9 tente d’apprécier l’évolution – entre 1982 (année du troisième recensement) et 1997 – du niveau d’instruction mesuré par la proportion des travailleurs urbains ayant au mieux fréquenté le collège. De même que précédemment les trois municipalités de Beijing, Tianjin et Shanghai n’ont pas été reportées sur le graphe bien que leurs valeurs aient été prises en compte dans les calculs de régression.. L’axe des abscisses porte la proportion des travailleurs urbains qui en 1982 a au mieux fréquenté le collège (indiqué en légende par « Fréquentation en 1982 »). L’axe des ordonnées de gauche présente la proportion des travailleurs urbains qui en 1997 a au mieux fréquenté le collège (indiqué en légende par « Fréquentation en 1997 »). L’axe des ordonnées de droite donne le PIB provincial par tête en 1997. La droite de régression du PIB par tête par rapport à la fréquentation en 1982 complète l’observation faite avec la figure 15 et atteste d’une liaison inverse entre le niveau **antérieur** – et non plus seulement actuel – de formation et le niveau de développement mesuré par le PIB par tête. La droite de régression de la fréquentation en 1997 par rapport à celle en 1982 révèle qu’en l’espace de quinze ans,

Figure 10. Évolution de 1982 à 1997 (2) (travailleurs urbains)



Régression par rapport à la fréquentation en 1982

Régression par rapport à la fréquentation en 1982

du PIB par tête (échelle de drc Y2)

de la variation du taux de fréquentation de l'indice de fréquentation en 1997 (échelle de ga Y1)

et malgré des progrès certains, les provinces disposant de la main-d'œuvre la mieux formée conserve une avance indiscutable sur celles qui accusaient un retard par rapport à elles. La figure 10 confirme cette situation. L'axe des coordonnées repère la variation en points de pourcentage de la proportion des travailleurs urbains ayant au mieux fréquenté le collège entre 1982 et 1997 ; une diminution de cette proportion marquant un progrès puisque signifiant un plus grand nombre de travailleurs ayant dépassé le stade de l'équivalent chinois du B.E. P.C. Il apparaît sans équivoque que la situation des provinces les mieux dotées en main-d'œuvre qualifiée se serait plus que proportionnellement confortée relativement aux provinces les plus démunies en cette main-d'œuvre. Ces dernières figures suggèrent moins nettement un quelconque découpage géographique même s'il reste flagrant que les provinces de l'ex-Mandchourie dominent à l'une des extrémités de la droite de régression et les provinces de l'Ouest chinois s'imposent à l'autre. On notera que ni l'état éducationnel ni les progrès du Zhejiang ne se comparent pas favorablement à ceux du Ningxia ou encore ceux du Jiangsu et du Fujian à ceux de la Mongolie intérieure ou à ceux du Shanxi...

Si, donc, il n'y a une corrélation à établir entre le taux de variation du niveau éducationnel de 1982 à 1997 et le taux de croissance du PIB provincial par tête de 1990 à 1997, cette corrélation serait très faible et même inverse : les provinces ayant un taux de variation du niveau éducationnel relativement faible (et non celles en ayant un taux très faible) seraient celles qui auraient aussi les taux de croissance les plus élevés : le développement dans les provinces côtières ne repose-t-il pas en grande partie sur l'exploitation d'une main-d'œuvre sous-qualifiée quitte même à en importer de provinces plus défavorisées ?

En bref, ce que l'analyse des données ci-dessus suggère est qu'il existerait bien une corrélation entre le niveau éducationnel initial et l'effort effectué (variation du niveau éducationnel de 1982 à 1997)<sup>(14)</sup> mais qu'il n'y en aurait aucune avec le taux de croissance économique ; d'où des provinces ayant un niveau éducationnel faible, améliorant peu ce niveau initial mais connaissant des taux de croissance élevés. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation. On peut d'abord émettre l'hypothèse d'une certaine homogénéité de fait de la Chine qui ferait que tout effort d'amélioration – et ce d'autant plus qu'il serait centralisé – se diffuserait de telle façon que les inégalités relatives originelles persisteraient ; c'est une des constatations que je faisais déjà en 1999 lors du Séminaire informel organisé conjointement par le Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine de l'EHESS le Centre de développement de l'OCDE<sup>(15)</sup>. On peut également émettre l'hypothèse que la Chine ne se serait pas réellement développée ces dernières années et que la croissance constatée résulterait essentiellement d'une inflation des capacités de production servies par l'abondance de la main-d'œuvre<sup>(16)</sup>. On peut enfin émettre l'hypothèse que les politiques mises en œuvre n'ont pas encore eu le temps de produire leurs effets ; dès lors on se pose la question du financement de l'éducation.

## Le financement de l'éducation

Ainsi qu'il a déjà été précisé (cf. supra tableau ?), la Chine ne consacre qu'une part minime de son PIB au financement de son système éducatif. Malgré ce handicap, les dépenses par élève recensé ont augmenté de 7,8% l'an à prix constants entre 1991 de 1998 ; cette augmentation a été essentiellement permise grâce à la croissance des allocations non gouvernementales qui ont quasiment quadruplé en moyenne par élève à prix constants durant la même période (croissance de près de 20% l'an) tandis que les allocations gouvernementales (budgétaires *stricto sensu* ou non) se contentaient d'augmenter de moitié environ (croissance de près de 5% l'an). Aujourd'hui les allocations non gouvernementales financent près du tiers du coût moyen de formation des élèves chinois (cf. tableau 3).

D'une manière plus générale, on peut attribuer les caractères suivants à la politique de financement de l'éducation (cf. tableau 4) :

- ❶ le financement reste très majoritairement public : le rapport entre les allocations gouvernementales et les allocations non gouvernementales est environ de 75% à 25% ; on notera toutefois que les allocations budgétaires *stricto sensu* ne constituent guère plus que la moitié des allocations totales et que les frais de scolarité constituent d'ores et déjà plus de 13% des revenus.
- ❷ le financement est d'abord une affaire locale : le rapport entre les sources de financement

**Tableau 3. Dépenses d'éducation par élève recensé (1997)**

|              | yuan /élève (prix constants) |  |  |   | yuan /élève (prix courants) |  |  |   |
|--------------|------------------------------|--|--|---|-----------------------------|--|--|---|
|              | allocations<br>totales       | allocations<br>gouvernementales<br>totales | allocations<br>non<br>gouverne-<br>mentales<br>dont<br>budgétaires | allocations<br>non<br>gouverne-<br>mentales | allocations<br>totales      | allocations<br>gouvernementales<br>totales | allocations<br>non<br>gouverne-<br>mentales<br>dont<br>budgétaires | allocations<br>non<br>gouverne-<br>mentales |
| 1991         | 369                          | 312  | 232  | 57  | 369                         | 312  | 232  | 57  |
| 1992         | 403                          | 339  | 251  | 64  | 429                         | 361  | 267  | 68  |
| 1993         | 421                          | 345  | 256  | 76  | 514                         | 421  | 313  | 93  |
| 1994         | 458                          | 362  | 272  | 97  | 694                         | 548  | 412  | 146   |
| 1995         | 473                          | 355  | 259  | 117   | 838                         | 630  | 459  | 208   |
| 1996         | 507                          | 375  | 272  | 132   | 974                         | 720  | 522  | 254   |
| 1997         | 538                          | 396  | 289  | 142   | 1 062                       | 781  | 570  | 281   |
| 1998         | 626                          | 432  | 333  | 195   | 1 226                       | 845  | 651  | 381   |
| croît/an (%) | 7,8                          | 4,8  | 5,3  | 19,1  | 18,7                        | 15,3                                       | 15,9   | 31,1  |

Sources : *Zhongguo tongji nianjian 1999*, p. 294, 641 et 673 ; *Guangming Ribao* du 26 novembre 1999.

Notes : C'est l'indice des prix de détail qui a servi pour la déflation des allocations. Sur les diverses allocations, voir tableau 1.

centrales et les sources locales est environ de 10% à 90% et ce quelle que soit l'origine

**Tableau 4. Répartition des dépenses d'éducation (1997)**

|                                | allocations<br>totales | allocations<br>gouvernementales |             | allocations non<br>gouvernementales |                   |
|--------------------------------|------------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------------|
|                                |                        | non<br>budgétaires              | budgétaires | frais de<br>scolarité               | autres<br>sources |
| <b>Total</b>                   | 100                    | 100                             | 100         | 100                                 | 100               |
| • répartition centrale         | 11                     | 15                              | 12          | 9                                   | 5                 |
| • répartition locale           | 89                     | 85                              | 88          | 91                                  | 95                |
| <b>Frais de fonctionnement</b> | 85                     | 75                              | 93          | 89                                  | 62                |
| • répartition centrale*        | 10                     | 18                              | 9           | 9                                   | 7                 |
| • répartition locale*          | 90                     | 82                              | 91          | 91                                  | 93                |
| <b>Investissement</b>          | 15                     | 25                              | 7           | 11                                  | 38                |
| • répartition centrale**       | 15                     | 6                               | 47          | 8                                   | 2                 |
| • répartition locale**         | 85                     | 94                              | 53          | 92                                  | 98                |
| <b>Total</b>                   | 100                    | 20                              | 54          | 13                                  | 14                |
| • répartition centrale         | 100                    | 27                              | 56          | 11                                  | 6                 |
| • répartition locale           | 100                    | 19                              | 53          | 13                                  | 14                |
| <b>Frais de fonctionnement</b> | 100                    | 18                              | 59          | 14                                  | 10                |
| • répartition centrale         | 100                    | 31                              | 50          | 12                                  | 6                 |
| • répartition locale           | 100                    | 16                              | 60          | 14                                  | 10                |
| <b>Investissement</b>          | 100                    | 32                              | 25          | 9                                   | 34                |
| • répartition centrale         | 100                    | 12                              | 78          | 5                                   | 5                 |
| • répartition locale           | 100                    | 36                              | 15          | 10                                  | 39                |

Sources : *Zhongguo tongji nianjian 1999*, p. 674 ; *Guangming Ribao* du 26 novembre 1999.

Notes : \* en % du total des frais de fonctionnement ; \*\* en % du total des investissements.

gouvernementale ou non des fonds. Cette observation est importante car elle atteste d'une certaine décentralisation et donc que les statistiques locales peuvent témoigner de l'engagement effectif des gouvernements locaux dans l'effort éducationnel.

- ③ le financement vise à couvrir en priorité les frais de fonctionnement : le rapport entre le montant des allocations pour frais de fonctionnement et celles pour l'investissement est environ de 85% à 15%. À près des deux tiers (59%), les frais de fonctionnement sont financés par des allocations budgétaires tandis que l'investissement est financé pour un tiers (34%) par des allocations non gouvernementales (autres que les frais de scolarité) et pour un autre tiers (32%) par des allocations gouvernementales non budgétaires. En d'autres termes, les financements non gouvernementaux (autres que les frais de scolarité) bien que quantitativement faibles (14% des allocations totales), occupent d'ores et déjà une place dominante dans le financement des infrastructures scolaires, cette constatation revient à dire que le gouvernement chinois se dégagerait progressivement de ses responsabilités financières en matière d'enseignement public pour les partager avec tous les acteurs économiques concernés et, en particulier, avec les « consommateurs » élèves ou étudiants. Le faible nombre de séries statistiques qui m'ont été disponibles empêche d'être catégorique au seul vu des données chiffrées ; toutefois on constatera qu'en 1996 les allocations non gouvernementales autres que les frais de scolarité s'élevaient déjà à 15% des allocations totales et finançaient l'investissement à hauteur de 39%<sup>(17)</sup>.

- ④ l'objet du financement varie selon les sources : suivant l'origine des fonds le rapport précédent (fonctionnement/investissement) peut varier dans des proportions considérables ; les allocations budgétaires financent en presque totalité (93%) des dépenses de fonctionnement de même que les frais de scolarité (89%) ce qui semble assez normal ; en revanche les allocations gouvernementales non budgétaires ainsi que les autres sources d'allocation non gouvernementales servent dans une proportion nettement plus importantes à l'investissement (respectivement 25% et 38%).

Outre une certaine décentralisation des décisions en matière d'éducation (cf. l'encart *Décentralisation et éducation*), ces données confirment également la mise en œuvre d'une volonté politique affirmée dès 1988 avec le *Règlement pour le renforcement de la gestion des dépenses ordinaires d'éducation*<sup>(18)</sup> puis confirmée avec la promulgation du *Programme de réforme et de développement de l'éducation en Chine* du 13 février 1993 aux termes duquel il convient d'« établir progressivement un système de financement multiple de l'éducation sur la base d'allocations budgétaires complétées par des ressources fiscales additionnelles, de frais scolarité perçus pour l'enseignement non obligatoire, des revenus des activités commerciales des établissements scolaires, de donations... »<sup>(19)</sup>. Cette décentralisation et cette ouverture financière se sont accompagnées d'un encouragement clair au développement d'un enseignement non

public que manifeste l'Ordonnance sur l'enseignement non public du 1<sup>er</sup> octobre 1997<sup>(20)</sup>.

### Décentralisation et éducation

Deux textes élaborés conjointement par le Comité central du PCC et le Conseil des affaires de l'État (la *Décision pour la réforme des structures de l'éducation* et le *Programme de réforme et de développement de l'éducation en Chine* promulgués respectivement le 27 mai 1985 et le 13 février 1993) ont mis en place un nouveau système de répartition des responsabilités en matière de politique de l'éducation dans lequel les autorités locales se voient attribuer un rôle considérable dans le développement de l'éducation de base, la mise en place de la scolarité obligatoire de neuf ans, la lutte contre l'illettrisme mais aussi, même si c'est dans une moindre mesure, dans les autres secteurs de l'éducation comme l'enseignement supérieur. Cette décentralisation dépasse le seul cadre des relations Centre/provinces puisqu'il a été prévu que pour l'éducation de base, et exception faite des grands principes directeurs et des règlements généraux qui sont de la responsabilité du Centre, le pouvoir de décision et de gestion est endossé par les gouvernements locaux qui peuvent, dans les zones rurales, le déléguer en partie aux autorités des cantons, *xiang*. Il est en outre précisé que les revenus financiers de ces cantons doivent être principalement consacrés à l'éducation.

Cette même volonté politique de réforme se fait jour à travers les « trois augmentations », *sange zengzhang*, décidées dès 1985 et incorporées dans *Programme de réforme et de développement de l'éducation en Chine*. Ces « trois augmentations » sont celle des allocations budgétaires à l'éducation par rapport aux recettes budgétaires ordinaires, celle du montant moyen de l'allocation par élève et étudiant, et celles des salaires des enseignants et des dépenses collectives par élève et étudiant. Je n'arrêterai pas la réalisation de ces objectifs dont le caractère est quelque peu trop vague pour être réellement significatif.

L'annuaire statistique dans ses éditions récentes donne pour les années 1996 et 1997 la décomposition par cycle d'enseignement et par type d'école la répartition des dépenses d'enseignement. Toutefois ces données sont difficilement exploitables car elles ne distinguent pas les dépenses de fonctionnement de celles d'investissement. Par suite elles rendent impossible toute tentative pour évaluer l'effort effectivement accompli en faveur d'un type d'enseignement (frais de fonctionnement par élève) ainsi que la priorité octroyée à telle ou telle spécialisation (investissement par élève). Si l'on cherche à tester l'effort pour la mise en place de la scolarité obligatoire, les données disponibles permettent d'établir un tableau comparatif d'indices dans lequel les valeurs (coût, PIB, dépenses budgétaires) ont toutes été recalculées au prix de 1993 (cf. tableau 5)<sup>(21)</sup>. Les dépenses budgétaires d'éducation sont celles inscrites au budget de la Nation au titre de l'éducation exclusion faite de toutes autres allocations gouvernementales ; les dépenses de fonctionnement variables et fixes ont été additionnées<sup>(22)</sup>. Il apparaît que les dépenses budgétaires – hors investissement – affectées aux dépenses d'éducation correspondant à la scolarité obligatoire ont augmenté au même rythme que le PIB et que les dépenses budgétaires



Tableau 5. Dépenses d'éducation correspondant à la scolarité obligatoire (aux prix de 1993)

|      | dépenses par tête |         | dépenses budgétaires de scolarité obligatoire | nombre élèves |         | PIB | PIB par tête | dépenses budgétaires totales d'éducation |
|------|-------------------|---------|---|---------------|---------|-----|--------------|--|
|      | primaire          | collège |   | primaire      | collège |     |              |  |
| 1993 | 100               | 100     | 100   | 100           | 100     | 100 | 100          | 100                                      |
| 1994 | 139               | 123     | 138   | 103           | 106     | 113 | 111          | 122                                      |
| 1995 | 129               | 125     | 139   | 106           | 114     | 124 | 122          | 128                                      |
| 1996 | 135               | 131     | 152   | 110           | 122     | 136 | 132          | 138                                      |
| 1997 | 138               | 132     | 160   | 113           | 127     | 148 | 142          | 142                                      |
| 1998 | 141               | 124     | 160   | 112           | 131     | 160 | 152          | 152                                      |

Sources : calculs d'après <http://www.moe.edu.cn/wreports/98-12-1.htm>, <http://ji-www.sd.cninfo.net/education/112983.html> ; 1999 *Zhongguo caizheng fazhan baogao* p.307 ; 2000 *Zhongguo caizheng fazzhan baogao* p.215 et 336 ; *Zhongguo tongji nianjian*, 1999 p. 55, 57 et 641.

totales d'éducation. En revanche, la croissance de ces mêmes dépenses a été très nettement supérieure à celle du nombre des élèves inscrit dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de premier cycle (collège) et, partant, les dépenses par tête ont augmenté (de 40% pour le primaire et de 25% pour le collège). Cependant si ces dépenses par tête se sont accrues plus rapidement que le PIB par tête de 1993 à 1995, leur croissance s'est considérablement infléchie depuis ; aussi leur pression dans le PIB par tête s'est-elle considérablement réduite : de 6,1% à 5,7% pour les dépenses par élève du primaire rapportées au PIB par tête et de 12,5% à 10,2% pour les dépenses par élève des collèges rapportées au PIB par tête. La diminution de cette pression ne serait pas inquiétante en tant que telle si la généralisation de la scolarité obligatoire n'était précisément pas une des principales priorités du gouvernement chinois en matière d'éducation.

Le réel effort en vue de la généralisation la scolarité obligatoire de neuf ans, *pu jiu*, ne peut être que contrarié par le mode même de financement des dépenses d'éducation car la multiplication des canaux de financement et le désengagement consécutif de l'État rendent l'effort des provinces d'autant plus lourd qu'elles sont plus défavorisées. Dès lors, si l'on peut prévoir un renforcement de la corrélation entre le niveau de formation initiale et le taux de croissance, en revanche celle entre cette formation et le développement économique ne peut que pâtir de cette conjoncture et l'image d'une Chine croissant plus qu'elle ne progresse, que se renforcer.

## Notes

1. Cf. Thierry Pairault, « Développement et dynamiques provinciales » in Alexandre Fur, Pierre Gentelle et Thierry Pairault (éd.), *Économie et régions de la Chine*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 43-51
2. Si le lecteur a la curiosité de chercher sur la « Toile » des informations sur l'éducation en Chine, il constatera le détour par lequel les sites chinois officiels ou semi-officiels en langue anglaise évitent d'indiquer la vraie date de cette décision : « Since 1978, China has adopted the "nine-year compulsory schooling system" ... ».
 

Le *Projet de « Programme de développement de l'agriculture nationale de 1956 à 1967 »* dans son article 29 envisageait déjà de généraliser en sept à douze ans (*i.e.* au plus tôt en 1963, au plus tard en 1967) un système de scolarité obligatoire pour l'enseignement primaire. (*Zhonghua renmin gongheguo fagui huibian*, vol. 3, p. 10).
3. Cf. Meng Hua, « Zhongxuesheng chuoxuelü fantan » (Le taux de non-scolarisation des élèves du secondaire se rétracte), *Renmin ribao*, 7 janvier 2000, [http://www.snweb.com/gb/people\\_daily/2000/01/07/h0107004.htm](http://www.snweb.com/gb/people_daily/2000/01/07/h0107004.htm)
4. Wen Hongyan, « Bu bao fenpei... » (La fin des affectations...), *Renmin ribao*, 24 décembre 1999, [http://www.snweb.com/gb/people\\_daily/1999/12/24/e1224003.htm](http://www.snweb.com/gb/people_daily/1999/12/24/e1224003.htm).
5. Bai Tianliang, « Woguo quanmian jianli laodong hetong yongren zhidu » (La Chine a établi un système généralisé de contrats de travail), *Renmin ribao*, 3 janvier 2000, [http://www.snweb.com/gb/people\\_daily/2000/01/03/a0103001.htm](http://www.snweb.com/gb/people_daily/2000/01/03/a0103001.htm)
6. Les études chinoises produisent le plus souvent ces chiffres sans citer leur origine – *Rapport mondial sur l'éducation*, UNESCO, 1993 – (cf. par exemple Yang Junhang (éd.), *1999 Zhongguo caizheng fazhan baogao* (Rapport 1999 sur le développement des finances publiques en Chine), Shanghai, Shanghai caijing daxue chubanshe, 1999, p. 29). Le rapport de l'UNESCO calcule que le chiffre moyen en 1991 pour les pays sous-développés était de 4,1%, celui pour les pays les plus sous-développés de 3,3% ; avec 2,3% en 1991 la Chine fait de très mauvais élève. Le programme de réforme promulgué conjointement en 1993 par le Comité central du PCC et le Conseil des affaires de l'État peut être consulté à l'adresse suivante <http://person.zj.cninfo.net/~wems/202/202m1.htm>.
7. *Guanyu shenhua jiaoyu gaige quanmian tuijin suzhi jiaoyu de jueding* (Décision pour l'approfondissement de la réforme de l'enseignement et la promotion d'un enseignement qualifiant), <http://school.jy.js.cn/fzrw2.htm>.
 

Les points principaux de cette décision peuvent se résumer ainsi :

  - 1) accroître les dépenses budgétaires d'éducation de un point de pourcentage chaque année jusqu'en 2002 ;
  - 2) mettre l'accent sur la qualité de l'éducation à tous les niveaux et promouvoir une pédagogie nouvelle ;
  - 3) donner davantage d'autonomie aux gouvernements locaux en matière d'éducation ;
  - 4) favoriser l'entrée au lycée et dans l'enseignement supérieur ;
  - 5) autoriser l'enseignement privé ;
  - 6) développer la lutte contre l'analphabétisme et généraliser la scolarité obligatoire (les deux priorités de l'année 2000)..

L'expression « enseignement qualifiant » traduit ici l'expression chinoise « *suzhi jiaoyu* » dont la traduction officielle en anglais est « essential-qualities-oriented education »
8. Yang Dongping, « 1998 nian : Zhongguo de jiaoyu fazhan » (Développement de l'éducation en Chine en 1998) in Ru Xin et alli (éd.), *1999 nian Zhongguo shehui xingshi fenxi yu yuce* (État social de la Chine en 1999 : analyse et prévisions), Beijing, Shehui kexue wenxian chubanshe, 1999, p. 377-391.
9. *Ibid.* p. 387. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Sécurité publique ont promulgué le 2 juin 1998 une circulaire conjointe pour l'amélioration de la gestion des diplômes et pour lutter contre

- la délivrance de faux diplômes (cf. <http://www.moe.edu.cn/wreports/98-7~87.htm>)
10. Gongren ribao, 7 février 1999, p.1 cité par *Inside Mainland China* n°245 p.72.
  11. Thierry Pairault, « Développement et dynamiques provinciales » in Alexandre Fur, Pierre Gentelle et Thierry Pairault (éd.), *op. cit.*, p. 43-51.
  12. Paul Romer, *Human capital and growth :theory and evidence*, NBER Working paper n°3173, 1989, p. 39-40.
  13. Cf. *Zhongguo laodong tongji nianjian* 1998, p. 69-72.
  14. Coefficient de corrélation égal à 0,82 avec un t de Student très supérieur à la valeur critique au risque de 0,05.
  15. Cf. Thierry Pairault, *op. cit.*, p. 55-57.
  16. *Ibid.* p. 62-63.
  17. *Zhongguo tongji nianjian* 1997, 1837. rtf.
  18. Cf. <http://www.chedu.com/zcdh/faguiku/fg000618.htm>
  19. Cf. l'article 47 de la décision (<http://person.zj.cninfo.net/~wems/202/202m1.htm>).
  20. Cf. <http://www.soli.com.cn/policy/fagui2.htm>.
  21. Faute de données statistiques disponibles ou accessibles, l'établissement des mêmes séries chronologiques n'aurait pas été possible pour d'autres secteurs de l'éducation. D'une manière générale, notons qu'il existe une grande instabilité dans la production des statistiques financières pour l'éducation ; il semblerait que l'effort statistique se soit poursuivi au mieux jusqu'en 1995 avant de se relâcher.
  22. Par « dépenses variables » il faut entendre celles qui dépendent directement du nombre d'élèves tandis que par « dépenses fixes » il faut entendre celles qui sont engagées pour un montant fixe quel que soit le nombre des élèves (ces dernières dépenses ne s'identifient pas avec des dépenses d'investissement pour lesquels je ne dispose pas de séries chronologiques.

**Annexe – Emploi urbain, âge et niveau d’instruction en 1997**

Répartition des employés urbains par classe d’âge selon leur niveau d’instruction

| classe d'âge | illettrisme | primaire | collège | lycée | supérieur | total |
|--------------|-------------|----------|---------|-------|-----------|-------|
| 16-19        | 2,0         | 5,5      | 13,9    | 17,3  | 5,0       | 13,7  |
| 20-24        | 0,0         | 10,6     | 19,5    | 25,5  | 47,6      | 21,6  |
| 25-29        | 7,9         | 15,3     | 20,1    | 16,0  | 20,7      | 18,2  |
| 30-34        | 11,9        | 12,9     | 16,3    | 15,1  | 13,7      | 15,4  |
| 35-39        | 11,9        | 10,9     | 9,5     | 15,5  | 5,2       | 11,5  |
| 40-44        | 16,8        | 20,7     | 11,9    | 7,6   | 4,3       | 11,1  |
| 45-49        | 27,7        | 16,1     | 6,6     | 1,6   | 1,6       | 5,8   |
| 50-54        | 5,9         | 4,4      | 1,8     | 0,9   | 1,4       | 1,7   |
| 55-59        | 5,9         | 2,3      | 0,5     | 0,4   | 0,5       | 0,7   |
| 60-64        | 7,9         | 1,0      | 0,1     | 0,1   | 0,0       | 0,2   |
| 65et+        | 2,0         | 0,4      | 0,0     | 0,0   | 0,0       | 0,1   |
| total        | 100,0       | 100,0    | 100,0   | 100,0 | 100,0     | 100,0 |

Répartition des employés urbains par niveau d’instruction selon leur classe d’âge

| classe d'âge | illettrisme | primaire | collège | lycée | supérieur | total |
|--------------|-------------|----------|---------|-------|-----------|-------|
| 16-19        | 0,1         | 3,9      | 52,0    | 42,4  | 1,5       | 100,0 |
| 20-24        | 0,0         | 4,8      | 46,6    | 39,6  | 9,0       | 100,0 |
| 25-29        | 0,4         | 8,2      | 57,1    | 29,7  | 4,7       | 100,0 |
| 30-34        | 0,7         | 8,2      | 54,5    | 32,9  | 3,6       | 100,0 |
| 35-39        | 1,0         | 9,2      | 42,5    | 45,4  | 1,9       | 100,0 |
| 40-44        | 1,4         | 18,3     | 55,4    | 23,3  | 1,6       | 100,0 |
| 45-49        | 4,5         | 27,0     | 58,1    | 9,4   | 1,1       | 100,0 |
| 50-54        | 3,2         | 24,7     | 52,2    | 16,7  | 3,2       | 100,0 |
| 55-59        | 8,1         | 32,4     | 36,5    | 20,3  | 2,7       | 100,0 |
| 60-64        | 33,3        | 45,8     | 12,5    | 8,3   | 0,0       | 100,0 |
| 65et+        | 25,0        | 50,0     | 12,5    | 12,5  | 0,0       | 100,0 |
| total        | 0,9         | 9,8      | 51,6    | 33,6  | 4,1       | 100,0 |

Répartition des chômeurs urbains par classe d’âge selon leur niveau d’instruction

| classe d'âge | illettrisme | primaire | collège | lycée | supérieur | total |
|--------------|-------------|----------|---------|-------|-----------|-------|
| 16-19        | 100,0       | 100,0    | 100,0   | 100,0 | 100,0     | 100,0 |
| 20-24        | 13,7        | 2,0      | 5,5     | 13,9  | 17,3      | 5,0   |
| 25-29        | 21,6        | 0,0      | 10,6    | 19,5  | 25,5      | 47,6  |
| 30-34        | 18,2        | 7,9      | 15,3    | 20,1  | 16,0      | 20,7  |
| 35-39        | 15,4        | 11,9     | 12,9    | 16,3  | 15,1      | 13,7  |
| 40-44        | 11,5        | 11,9     | 10,9    | 9,5   | 15,5      | 5,2   |
| 45-49        | 11,1        | 16,8     | 20,7    | 11,9  | 7,6       | 4,3   |
| 50-54        | 5,8         | 27,7     | 16,1    | 6,6   | 1,6       | 1,6   |
| 55-59        | 1,7         | 5,9      | 4,4     | 1,9   | 0,9       | 1,4   |
| 60-64        | 0,7         | 5,9      | 2,3     | 0,5   | 0,4       | 0,5   |
| 65et+        | 0,2         | 7,9      | 1,0     | 0,1   | 0,1       | 0,0   |

|       |     |     |     |     |     |     |
|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| total | 0,1 | 2,0 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

Répartition des chômeurs urbains par niveau d'instruction selon leur classe d'âge

| classe d'âge | illettrisme | primaire | collège | lycée | supérieur | total |
|--------------|-------------|----------|---------|-------|-----------|-------|
| 16-19        | 0,9         | 9,8      | 51,6    | 33,6  | 4,1       | 100,0 |
| 20-24        | 0,1         | 3,9      | 52,0    | 42,4  | 1,5       | 100,0 |
| 25-29        | 0,0         | 4,8      | 46,6    | 39,6  | 9,0       | 100,0 |
| 30-34        | 0,4         | 8,2      | 57,1    | 297,0 | 4,7       | 100,0 |
| 35-39        | 0,7         | 8,2      | 54,5    | 32,9  | 3,6       | 100,0 |
| 40-44        | 1,0         | 9,2      | 42,5    | 45,4  | 1,9       | 100,0 |
| 45-49        | 1,4         | 18,3     | 55,4    | 23,3  | 1,6       | 100,0 |
| 50-54        | 4,5         | 27,0     | 58,1    | 9,4   | 1,1       | 100,0 |
| 55-59        | 3,2         | 24,7     | 52,2    | 16,7  | 3,2       | 100,0 |
| 60-64        | 8,1         | 32,4     | 36,5    | 20,3  | 2,7       | 100,0 |
| 65et+        | 33,3        | 45,8     | 12,5    | 8,3   | 0,0       | 100,0 |
| total        | 25,0        | 500,0    | 12,5    | 12,5  | 0,0       | 100,0 |

Source : *Zhongguo labdong tongji nianjian* 1998, p. 69-72